

TB/HM

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTO-NOVO, le 15 SEPTEMBRE 1961

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 288 /PR/CAB/MAID.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

SOMMAIRE:
Nomination

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRET:

ARTICLE 1er.- Mr. SAINT BLANCAT Marcel, Administrateur en Chef des Affaires d'Outre-Mer, récemment rentré de congé, est provisoirement délégué dans les fonctions de Préfet du Département du Nord-Est.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

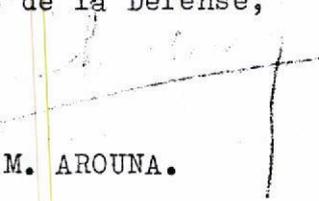
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE VICE-PRESIDENT



S. M. APITHY

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,


M. AROUNA.

AMPLIATIONS:

- Original. I
- JORD. I
- MAID. 4
- MFPT. I
- SGCM. 8
- PCM. 8
- DP. 2
- CF. I
- SF. 5
- FB. I
- FP. I
- CD. I
- TRESOR. I
- INTE. SSE. I
- INFO-RADIO. 2
- PREFEC. NORD-E. I